

OBSÈQUES CIVILES

À la recherche de salles

Notre enquête auprès de vous a validé le besoin de salles pour célébrer des obsèques civiles. Notre association ayant une dimension départementale, le groupe « Salles civiles » a élaboré une fiche pour rassembler, au fur et à mesure, toutes les informations que nous allons récolter concernant chaque commune. Vous serez invités prochainement à contribuer à ce recueil d'informations.

Par ailleurs, l'APCM a été sollicitée par Elvire Borland, sociologue qui travaille en lien avec la coopérative funéraire de Caen sur ce même sujet, pour participer à un webinaire. Il a eu lieu le 4 mars dernier.

Il a réuni quarante-trois participants : élus, professionnels de coopératives funéraires du grand Ouest ainsi que des bénévoles d'associations.

Ces échanges ont été riches d'enseignements, notamment :

- une enquête du Credoc, menée en 2023, a révélé que 46 % des personnes interrogées souhaitaient des obsèques civiles pour elles-mêmes ;
- un « comité du funéraire » composé de citoyens et d'associations - et sans professionnels - s'est créé à Nantes et s'est emparé de ces questions ;
- les communes de Rézé et de Rennes proposent déjà à leurs habitants des salles municipales pour les obsèques civiles. Il s'agit parfois de la salle des mariages ;
- des innovations se font jour comme le montage d'un chapiteau pour les obsèques d'une enfant dans un village.

Lors de cet échange nous avons aussi découvert que certaines communes sont sensibilisées à la dimension écologique également dans le domaine du funéraire, et proposent aux familles le recyclage de monuments funéraires, d'autres élus se disent intéressés par l'idée de créer des forêts funéraires...

Toutes ces idées nous encouragent à poursuivre nos travaux !

La prochaine étape pour notre groupe : élaborer un questionnaire à l'attention des maires du Maine-et-Loire pour les sensibiliser à ce besoin émergent, partager sur ce qui se fait ailleurs et réfléchir ensemble à des réponses en fonction des possibilités des communes et de la variété des demandes.

Élise Belliard-Beaussier
Francis Huet

Assemblée générale
de l'APCM
Jeudi 27 mars à 19h
Voir page 2

Édito

La consolation

*Si les chagrins des enfants trouvent
le plus souvent leurs consolations
dans les bras de leurs parents,
les épreuves douloureuses
des adultes sont moins faciles
à apaiser. Parfois violentes, parfois
imprévisibles, elles nous sidèrent
par leurs surgissements. Elles
interrogent notre rapport à la vie,
ébranlent nos ressources profondes,
révèlent la qualité
de notre environnement humain
et notre capacité à rebondir.
Comme thème, pour cette nouvelle
année, notre association a choisi
le sujet de **la consolation**. Celle que
l'on reçoit et celle que l'on donne.
Il nous paraît important de pouvoir
partager ce que nous ressentons
lorsqu'un événement menace
de nous faire chanceler comme
la perte d'un proche ; d'écouter
ce qu'ont à dire ceux qui sont dans
la peine, ce qui leur fait du bien.
Pour consoler, à quelles attitudes,
à quels mots avons-nous recours
pour soutenir un proche
dans le chagrin ?
Vous pouvez, dès maintenant
nous transmettre sur l'adresse
mail de l'APCM vos vécus et
réflexions sur le sujet.*

Élise Belliard-Beaussier

Quelle aventure !

Fabio Longoni, metteur en scène et comédien, a invité un groupe de huit amateurs à construire et interpréter une pièce autour de la mort. Un faisceau de circonstances est à l'origine de ce choix : des lectures comme *Le colibri* de Sandro Veronesi, une pièce de théâtre, *Pierrot*, de Daniel Mermet, qu'il a jouée avec la compagnie Anaya, un film *Les invasions barbares* de Denys Arcand, et aussi le décès de sa mère.

Le projet est de montrer une cérémonie funéraire dans la maison du défunt, Alain, entouré de sa famille, du personnel des pompes funèbres, et des invités. « Pas de quatrième mur » dit Fabio,

les invités ce sont les spectateurs, pas de scène, ça se passe chez un habitant, dans une vraie pièce, un après-midi de week-end ou en soirée. L'aventure a commencé au mois de mars 2024 et le groupe est formé depuis novembre ; il y a trois



mois cette nouvelle troupe s'est constituée en association et a démarré des ateliers d'écriture : des oraisons funèbres par exemple, histoire de se mettre dans l'ambiance. Une visite de cimetière ; puis début d'écriture en suivant le schéma global établi par le metteur en scène.

Au fur et à mesure de l'écriture, enrichie des expériences de chacun, metteur en scène et comédiens s'aperçoivent que ce n'est plus tant de mort dont il s'agit mais « de vie, surtout de la place de chacun par rapport au défunt, à la famille et aussi dans la vie. La pièce évoque ce que l'on montre et ce qui nous traverse, les pensées sur le défunt et sur soi ». Ils sont étonnés et ravis de toutes ces discussions autour de la mort que cette écriture génère.

Fabio nous a contactés pour partager sur le sujet qui anime notre association et son projet ; nous avons beaucoup échangé et avons rencontré les comédiens lors d'une soirée conviviale où les discussions ont roulé bon train sur la pièce et sur... la mort. Des livres ont circulé pour alimenter leurs réflexions et les nôtres.

Ils en sont à présent à la phase de mise en scène, de mise en mots et en corps du texte, beaucoup d'appréhension pour ces nouveaux comédiens mais aussi énormément d'excitation ! Et de notre côté beaucoup de curiosité pour la suite de cette aventure humaine et artistique.

Myriam Bérot

Assemblée générale

C'est toujours un plaisir pour les membres du conseil d'administration de l'Association Paroles Croisées autour de la Mort de vous retrouver à l'occasion de l'assemblée générale(1), de faire le tour des activités de l'année écoulée et des perspectives pour l'année à venir.

C'est aussi l'occasion d'écouter vos remarques et vos idées et de faire connaissance avec ceux qui nous rejoignent.

Deux personnes sont candidates pour intégrer le conseil d'administration. Ça tombe, bien car l'activité est dense !

Nous vous rappelons que vous pouvez, comme toujours, inviter des personnes de votre entourage intéressées par les objectifs de notre association qui réaffirme son champ d'action sur tout le département du Maine-et-Loire.

Nous nous étions engagés, après notre dernière assemblée générale, à être plus concis dans nos interventions, nous tiendrons parole et... nous vous réservons, aussi, une petite surprise ! Au 27 !

Bien chaleureusement.

Élise Belliard-Beaussier

(1) AG, accueil à 18h30 - Les Trois-Mâts quartier des Justices à Angers



LIRE - ÉCOUTER - VOIR

CINÉMA

Le dernier souffle de Costa-Gavras

Inspiré du livre de Claude Grange, ce film met en scène un médecin d'une unité de soins palliatifs, ainsi qu'un de ses amis philosophe.

Dans le livre Claude Grange fait part de son expérience, de ses réflexions et questionnements. Il nous fait vivre au plus près l'accompagnement des personnes en fin de vie, les difficultés rencontrées par les familles, les soignants, les personnes elles-mêmes, et nous montre le souci du médecin de donner droit aux demandes de la personne elle-même. Il développe ses arguments contre l'aide à mourir en milieu hospitalier.

Le film ne rend cependant pas compte de toute la complexité exprimée dans le livre-témoignage. Si quelques aspects sont bien abordés, l'omniprésence de l'ami, qui n'existe pas dans le livre, et la dernière séquence avec les gens du voyage, si elles donnent du rythme à l'ensemble et si cette fin illumine le film, édulcorent cependant le message du médecin, ce qui est bien dommage.

Les interventions du philosophe mettent l'accent sur la dimension existentielle davantage que dans le livre. Le spectateur peut parfois s'identifier à lui, préoccupé qu'il est d'une éventuelle maladie et de sa fin de vie.

La scène du départ de la gitane, qui peut paraître irréaliste, laisse le spectateur libre de son interprétation quant à l'aide à mourir de manière adroite et subtile.

Dans le documentaire *Vivants*, Victor, le fils de Claude Grange, donne un autre éclairage et une nouvelle dimension en montrant la vie personnelle et familiale du docteur à l'origine de son engagement.

Le dernier souffle : accompagner la fin de vie, Claude Grange. 2023, Gallimard. 115 p. 13,50 €

<https://www.santeacademie.com/media/article/pro-de-sante-itw-vivants>
Vivants, documentaire de Victor Grange. 2023. 1h4mn.

<https://www.senscritique.com/film/vivants/76458388>



TÉLÉVISION

Le choix d'Odette

Un certain regard sur la fin de vie

À l'aube du débat parlementaire sur l'aide active à mourir, le témoignage d'Odette met en exergue des questions clés qui y sont afférentes.

Au Québec, l'aide à mourir est légalisée : le respect du choix du patient, l'avis de deux médecins sur la perspective de durée de vie et l'incurabilité, la présence de la souffrance physique et psychique, l'existence d'une commission de contrôle sont les garants face aux risques de dérive. « Je veux mourir, je ne veux pas dépérir », dit Odette. « J'ai été au bout de ce que je pouvais faire et de ce que la science pouvait me donner... Je veux arrêter de souffrir ». Dès lors Odette fixe le jour de ses obsèques et c'est avec ses enfants, ses amis, le médecin référent qu'elle prépare ce moment, avec « le sentiment d'urgence d'être ensemble, de se dire les vraies choses, de se dire qu'on s'aimait ».

Après neuf mois de recul, ses enfants qui ont soutenu son choix, disent combien « elle nous a laissé une force qui ne pourra pas nous quitter » et « surprenamment je me suis trouvée bien ».

Un reportage respectueux qui force à la réflexion.

Claudine Nollet

Myriam Bérot
Huguette Guillet

Envoyé spécial du 30 janvier 2025
à voir en replay sur France 2 jusqu'au
29 janvier 2026

CINÉMA

La chambre d'à côté, débat sur la fin de vie

C'est une salle comble qui a réuni un public - curieux ou déjà convaincu - pour découvrir en avant-première le film de Pedro Almodovar *La chambre d'à côté*. Comme constaté pour nos événements, cela confirme un réel intérêt pour aborder collectivement les questions autour de mort.

Tout d'abord, *La chambre d'à côté* est un superbe film très bien servi par deux excellentes actrices. Il pose clairement et sans détour la question du droit à mourir dignement au moment où on le choisit. Le cinéaste affirme : « les êtres humains doivent être libres de mourir quand la vie leur est impossible ».

Le débat qui a suivi, animé par l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD), est apparu, au début, assez consensuel notamment sur le constat d'un retard législatif pris par la France. Il a rapidement révélé des clivages : la question de l'aide active à mourir divise notre société.

Elle est parfois opposée aux soins palliatifs. Deviendrait-elle obsolète dès lors que les services de soins palliatifs seraient déployés dans tous les départements (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) avec un nombre de places suffisant ?

Si une presque unanimité du public semblait se dessiner concernant des personnes lucides subissant des souffrances réfractaires à tous traitements, demeurerait la nécessité de codifier les procédures.

L'absence de cadre juridique et réglementaire peut créer des situations violentes psychologiquement pour les familles. Il nous faut avancer sur cette question.

Le débat n'a pas permis d'esquisser de pistes de réflexion sur les réponses à apporter dans les situations particulières telles que la souffrance physique des enfants, les souffrances psychiques extrêmes ni celles de personnes qui cumulent des souffrances physiques avec une maladie d'Alzheimer, par exemple.

On peut le regretter... et poursuivre notre réflexion personnelle !

Élise Belliard-Beaussier
Jean-Michel Macault



FIN DE VIE

Voici les dernières décisions concernant le projet de loi fin de vie suspendu en juin 2024

La discussion aura lieu à l'Assemblée nationale à partir du 12 mai autour de deux propositions de loi, l'une sur les soins palliatifs, l'autre sur l'aide à mourir. Ces propositions ont été publiées le 6 mars. Elles seront examinées simultanément. Le 27 mai, en principe, les députés voteront à la suite sur les deux textes. Actuellement aucune information sur la suite du calendrier (examen au Sénat, navette parlementaire).

<https://lcp.fr/actualites/soins-palliatifs-et-aide-a-mourir-les-deux-propositions-de-loi-sur-la-fin-de-vie-ont-ete>

Les deux textes sont en ligne sur le site de l'Assemblée nationale

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1100_proposition-loi
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b1102_proposition-loi

Huguette Guillet



En bref

Des *Cafés mortels* sont prévus dès le deuxième trimestre. Si vous êtes intéressés, contactez l'association via apcm.asso@proton.me

Les Nouvelles : lettre d'information de l'APCM. Directrice de la publication Élise Belliard-Beaussier.

Relecture et correction : Claudine Nollet, Myriam Berot, Élise Belliard-Beaussier, Anne Bourgeois, Nathalie Quatreuille, Bernard Lecoq – Mise en page : Bernard Lecoq – Photos : Élise Belliard-Beaussier, Fabio Longoni. Dessins : Collectif famille B.

APCM : Association Paroles Croisées autour de la Mort. Local : 12A, avenue Pierre-Mendes-France à Avrillé. Pour y aller : Bus n° 7 et Tram ligne A : arrêt Bois-du-Roy. Courriel : apcm.asso@proton.me - Site Internet : <https://parolescroisees-asso.fr>